

5.1 ANNEXES SANITAIRES

5.1.3 Notice explicative du réseau d'eau potable



1. Préambule

La compétence en eau potable est assurée par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

Le service est délégué à la société Kyrnolia dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de 12 ans, jusqu'au 31 décembre 2029.

2. Situation actuelle de l'eau potable

2.1. Schéma directeur

Un schéma directeur, a été élaboré au niveau du territoire de la CAPA et achevé en septembre 2010. Une mise à jour de ce document est prévu en 2019-2020.

2.2. Production

La ville d'Ajaccio est alimentée par cinq ressources :

- 1 Prise d'eau d'Ocana dans le bassin de compensation - 28 800 m³/jour ;
- 1 Prise d'eau d'Ocana dans le Prunelli (secours en cas d'impossibilité de puiser dans le bassin de compensation – entretien) - même débit que la précédente mais en remplacement de cette dernière ;
- 2 Forages du Prunelli - 8 400 m³/jour ;
- 1 Puits de Baleone - 6 000 m³/jour.

Ces cinq ressources servent également à alimenter les deux autres principaux réseaux de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, à savoir le réseau de la basse vallée de la Gravona et celui de la route de Cargèse.

2.3. Protection des ressources

Toutes ces ressources ont fait l'objet d'une procédure de mise en place de périmètres de protection.

L'avancement des procédures est la suivante :

- Forages du Prunelli : Arrêtés 09-0838 et 09-0839 du 30 juillet 2009
- Forages de Piatanicia et Puits de Baleone : Arrêté 10-0208 du 1^{er} mars 2010
- Prise d'eau d'Ocana : Arrêté 10-0837 du 1^{er} mars 2010 annulé et relance de la procédure pour laquelle le rapport de l'hydrogéologue a été rendu. La procédure intégrera la régularisation de la prise en rivière de secours sur le Prunelli

Les ressources sont situées sur les communes voisines de Cauro, Ocana, Sarrola-Carcopino et Tolla. Cependant, le périmètre rapprochée d'une des ressources inclut des parcelles de la ville d'Ajaccio, à savoir les parcelles 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 129 et 132 de la section AB.

Sur ces parcelles sont interdits :

- La stabulation d'animaux (le pacage est autorisé) autre que le haras existant ;
- Toutes porcheries, bergeries ;
- Le défrichage abusif ;
- La création de nouvelles pistes ;
- Le goudronnage des pistes actuelles ;
- Les cimetières ;
- Les dépôts de matières fermentescibles ;
- Le rejet d'assainissement collectif dans la Gravona ;
- Le rejet dans le milieu naturel d'eaux usées ou prétraitées provenant des zones artisanales ;
- L'épandage de boues de stations d'épuration et du fumier ;
- Le passage d'un réseau de tout à l'égout si les canalisations ne sont pas doublées d'un gainage étanche ;

- La création de décharges sauvages (autrement dit l'ex bâtiment abandonnée Saint Gobain devra faire l'objet d'une dépollution), de CET ;
- Les forages autres que les forages de reconnaissance ou d'exploitation destinés à l'alimentation en eau potable de la CAPA ;
- L'utilisation de produits phytosanitaires et engrais chimiques ;
- L'utilisation de pesticides (herbicides, insecticides, fongicides) le long des routes et voie ferrée ;
- La centrale d'enrobage SECA dans la zone inondable, les cuves pouvant réceptionner les liquides dangereux (celles-ci devront être déplacées sur la plate-forme haute du terrain hors zone inondable.
- Seront règlementés :
- L'extraction des alluvions dans la société SGA (conformément à l'arrêté préfectoral existant) ;
- L'exploitation de la société SECA (conformément à l'arrêté préfectoral existant) ;
- Le rejet de la STEP d'Effrico en respectant les normes de rejet fonction de la STEP, qualité du cours d'eau U Bonellu, etc.
- Le dernier des fumiers issus du haras existant. Ces fumiers seront entreposés sur des aires étanches et stockés, mais ne seront en aucun cas épandus sur place.

2.4. Réseau d'adduction

Ce réseau est alimenté principalement par la prise d'eau d'Ocana. Il s'agit d'un prélèvement effectué sur les eaux superficielles du fleuve Prunelli, à 180m d'altitude, préalablement dérivées par EDF pour la production d'électricité.

La dérivation initiale a lieu au niveau du barrage de Tolla (altitude : 550m). Les eaux sont turbinées une première fois, et rejoignent le lit du Prunelli au niveau de la retenue d'Ocana (altitude : 360m). Puis les eaux sont de nouveau turbinées pour rejoindre plus en aval un vaste bassin de compensation, juste en deçà de l'usine hydroélectrique d'Ocana. De ce bassin de compensation, elles sont menées directement à l'usine de la Confina (13 km). La capacité de transit maximale de la conduite d'adduction (avec l'aide d'un accélérateur), est de 1200 m³/h. Les eaux rejoignent à ce niveau celles issues des deux sites de forages venant compléter la ressource superficielle d'Ocana. Il s'agit des puits de Baléone (capacité maximale de prélèvement de 300 m³/h), et des deux forages du Prunelli (capacité maximale de prélèvement de 200 m³/h).

2.5. Les filières de traitement

Les anciennes usines de traitement du Salario et de Caneto ont été déconnectées du réseau. Toutes les ressources arrivent à l'usine de traitement de la Confina.

2.5.1. Usine de traitement d'eau potable de la Confina

L'usine de traitement a été mise en service en juin 1999. Elle a une capacité de traitement de 40 000 m³/jour en moyenne.

La filière de traitement comporte, en amont de la filtration, 2 files distinctes :

- File Ocana (eau de surface) présentant une étape de floculation –décantation / débit de la file : 1300 m³/heure ;
- File Prunelli-Baléone (eau souterraine) / débit de la file : 700 m³/heure.

Une supervision permet de réaliser la gestion en temps réel :

- Des trois ressources en fonction de leur qualité physico-chimique du moment et de leur disponibilité ;
- De l'usine de la Confina et du process de l'usine ;
- Des principaux réservoirs situés dans la ville d'Ajaccio.

Des lignes spécialisées permettent la communication inter-sites en temps réel.

Cet ensemble permet donc d'adapter le traitement de l'usine en fonction des ressources utilisées et des besoins en terme de consommation des abonnés.

Une télésurveillance permet de prévenir 24h/24h le personnel d'astreinte en cas de dysfonctionnement.

L'arrivée des eaux brutes se fait par deux canalisations DN 500 distinctes :

- Canalisation Ocana
- Canalisation Prunelli - Baléone

Un by-pass est installé entre les deux conduites.

Chaque conduite est équipée d'un débitmètre électromagnétique.

Les analyseurs suivants permettent le contrôle de la qualité de l'eau brute :

- 1 turbidimètre / File Ocana
- 1 Truitotest / File Ocana
- 1 turbidimètre / File Prunelli - Baléone
- 1 Analyseur de Manganèse / File Ocana ou File Prunelli – Baléone au choix de l'opérateur
- 1 Analyseur de fer / File Ocana ou File Prunelli - Baléone au choix de l'opérateur

Le traitement comporte ensuite :

- Pré-ozonation ;
- Pré-minéralisation ;
- Floculation – Décantation multiflo ;
- Post-ozonation ;
- Neutralisation et post-reminéralisation ;
- Réservoirs eaux sales et traitement des boues.

2.5.2.2.5.2. Traitements satellites aux différents réservoirs

Des chlorations relais, chargées de renforcer la désinfection bactéricide sur les différentes branches de distribution du réseau d'Ajaccio, fonctionnent dans les réservoirs suivants : Vignola, Saint-Antoine Bas, La Pietra, et l'Hôpital.

2.6. Réseau de distribution

Les eaux sont distribuées, à partir de l'usine de la Confinia, sur l'ensemble du réseau d'Ajaccio via de nombreux réservoirs en cascade ceinturant la ville et liés entre eux gravitairement ou par pompages.

Il s'agit des ouvrages suivants :

- Réservoir de Confinia (1500 m³ – TP : 166 mNGF – Rd : 160,64 mNGF)
- Réservoir A Renasca (500 m³ – TP : 113,40 mNGF – Rd : 110,06 mNGF)
- Réservoir de Stileto (2500 m³ – TP : 84,12 mNGF – Rd : 79,87 mNGF)
- Réservoir de Vazzio 2 (200 m³ – TP : 63,40 mNGF – Rd : 59,93 mNGF)
- Réservoir de Vazzio 1 (500 m³ – TP : 72,87 mNGF – Rd : 68,89 mNGF)
- Réservoir de Saint-Joseph (2500 m³ – TP : 84,71 mNGF – Rd : 79,75 mNGF)
- Réservoir de Saint-Antoine Bas (1500 m³ – TP : 76,23 mNGF – Rd : 70,93 mNGF)
- Réservoir de Saint-Antoine Haut (400 m³ – TP : 176,10 mNGF – Rd : 172,17 mNGF)
- Réservoir de Vitulo (300 m³ – TP : 228,80 mNGF – Rd : 225,30 mNGF)
- Réservoir de l'Hôpital (3000 m³ – TP : 85,46 mNGF – Rd : 80,98 mNGF)
- Réservoir de Salario (1500 m³ – TP : 108 mNGF – Rd : 104 mNGF)
- Réservoirs de Peraldi (2400 m³ – TP : 86,51 mNGF – Rd : 80,32 mNGF)
- Réservoir de Haut Salario (300 m³ – TP : 154,64 mNGF – Rd : 147,72 mNGF)
- Réservoir de La Pietra (2500 m³ – TP : 171,00 mNGF – Rd : 165,65 mNGF)
- Réservoir de Pietrina (3000 m³ – TP : 38,51 mNGF – Rd : 35,11 mNGF)
- Réservoir de Vignola (1500 m³ – TP : 63,77 mNGF – Rd : 58,67 mNGF)
- Réservoir de Pastriciarella (1000 m³)
- Réservoir de Castelluccio (300 m³ – 235 mNGF)
- Réservoir de Cilof (200 m³ – 155 mNGF)

soit une capacité totale de stockage de 25 600 m³.

Les références cadastrales des parcelles sur lesquelles sont implantés les réservoirs sont les suivantes :

Nom	localisation	Propriétaire
Confina	0A0113	Région (?)
A Renasca	AP0246	Sarrazin Christophe
Stileto	0A0182	Ajaccio
Vazzio 2	0A0422	Ajaccio
Vazzio 1	0A0928	Herilia Provence Logis
Saint-Joseph	AH0005	De Susini Marie-Antoinette
Saint-Antoine Bas	0D0104	Ajaccio
Saint-Antoine Haut	0D0022	Ajaccio
Vitulo	0D0275	Société Mulinacciu
l'Hôpital	BV0194	Ajaccio
Salario	BZ0002	Ajaccio
Peraldi	CE0003	Région (?)
Haut Salario	BT0210 ou BT0211	Non renseigné
La Pietra	BV0168	Non renseigné
Pietrina	BW0367	Ajaccio
Vignola	0F0119	Ajaccio
Pastriciarella	0C3751 Alata	CAPA
Casteluccio	0D0077	Ajaccio
Cilof	0D0092	CG2A

Ces références ont été obtenues en superposant l'ortho photo et le cadastre.

Le réseau est constitué de 162 km de canalisations, dont 11 km d'adduction et 151 km de distribution. Il alimente 35 710 compteurs.

2.7. Réseaux privés

Un nombre non négligeable de réseaux privés existent sur l'ensemble de la ville d'Ajaccio. Ce sont souvent des réseaux internes à des lotissements privés ou des copropriétés. Le raccordement sur ces réseaux est conditionné par l'accord de leur propriétaire.

3. Projets

3.1. Ressource alternative

La prise d'eau dans la retenue de compensation d'Ocana représente à elle seule 80% de l'approvisionnement en eau de la CAPA.

En cas d'incident sur cette ressource (Prunelli), il n'existe pas de solutions. La CAPA prévoit donc de mettre en œuvre une solution alternative consistant à prélever l'eau dans la Gravona. Cette ressource constituera alors une solution de secours en cas de pollution ou d'incident sur le Prunelli.

Les eaux prélevées dans la Gravona seront pompées vers l'usine de la Confinia pour y être traitées puis mises en distribution.

3.2. Extensions de réseau

3.2.1. Route des Sanguinaires

Cette zone devra être renforcée par la pose d'une nouvelle canalisation de distribution raccordée au réservoir de la Pietra. L'alimentation du secteur par un réservoir plus haut permettra de supprimer les surpresseurs existants jusqu'à la résidence des Crêtes. Ce projet permettra également d'augmenter la capacité de transit vers la route des sanguinaires, notamment en été, où la demande est très forte et les pertes de charge trop importantes.

3.2.2. Déplacement de la station de pompage alimentant l'hôpital de Castelluccio et les logements Cilof

Afin de permettre à Engie de déplacer et protéger les cuves de gaz du Loretto, la CAPA déplacera la station de pompage alimentant le réservoir de l'hôpital de Castelluccio et celui de la Cilof.

3.2.3. Extensions et renforcements divers

Il est prévu de réaliser une extension de réseau chemin de la Sposata et chemin d'Acqualonga.

Le schéma directeur prévoit également le renforcement de canalisations notamment pour améliorer la défense incendie.

3.3. Intégration dans le domaine public

Une des spécificités de la CAPA, est l'existence de réseaux privatifs d'importance, pour l'alimentation de gros ensembles immobiliers, organisés ou non en copropriétés. Pour garantir une continuité du service public, assurer l'égalité de traitement entre les usagers et clarifier la situation juridique des copropriétés, la CAPA engage la démarche pour intégrer à son domaine public, les réseaux principaux, secondaires et autres équipements, à l'exception des branchements. La condition d'intégration de ces réseaux est leur bon état de fonctionnement avéré.